



**Histoire de pharmacologie à Apt à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle**  
**Courthézon, actes de baptême, de mariage et de sépulture**  
**Quand Bédarrides et Sorgues se faisaient la guerre**  
**Beaumes en Comtat Venaissin**

*Anne-Marie de COCKBORNE*



**CERCLE GENEALOGIQUE de VAUCLUSE et terres adjacentes**

Ecole Sixte-Isnard

31ter, Avenue de la Trillade

84000 AVIGNON

Ed. décembre 1996

Bulletin N°12





**Histoire de pharmacologie à Apt à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle**  
**Courthézon, actes de baptême, de mariage et de sépulture**  
**Quand Bédarrides et Sorgues se faisaient la guerre**  
**Beaumes en Comtat Venaissin**

*Anne-Marie de COCKBORNE*



**CERCLE GENEALOGIQUE de VAUCLUSE *et terres adjacentes***

Ecole Sixte-Isnard

31ter, Avenue de la Trillade

84000 AVIGNON

Ed. décembre 1996

Bulletin N°12



## Histoire de pharmacologie à Apt à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Anne-Marie de COCKBORNE

Suite à l'acquisition du fond de l'apothicaire de Saint-Saturnin d'Apt en avril 1754, (BRUNI, 1993) par l'hôpital d'Apt, quatre religieuses de Saint-Vincent-de-Paul créent la pharmacie de l'hôpital. Sous le couvert des administrateurs et de l'évêque d'Apt, elles vont faire le commerce de leurs drogues et onguents dans toute la ville ce qui va constituer un manque à gagner pour les deux apothicaires de l'époque, et ne tardera pas à engendrer certains conflits.

En vertu de l'édit de 1707, il était stipulé dans les articles 26 et 27, que nul ne peut " *exercer la médecine ou de donner des remèdes même gratuitement dans les villes et bourgades du Royaume pour tous ceux qui n'ont point pris de degrés de licence dans quelque une des universités qui y sont établies, l'article 27 étend expressement cette prohibition à tous religieux mendiants ou non mendiants...* ". Aussi, les apothicaires forts de leur bon droit portèrent plainte à qui de droit. La date des débuts juridiques est pour nous incertaine, car le dossier que nous avons eu en notre possession se compose de quatre documents émanant de la partie adverse, c'est-à-dire des défenseurs de la cause de l'hôpital, où on perçoit clairement que l'affaire est déjà engagée.

L'interlocuteur privilégié dans cette affaire est sans nul doute M. AMELOT. Il est l'intermédiaire entre, d'une part, l'évêque d'Apt qui lui écrit avec déférence, terminant sa lettre par " *votre très humble et très obéissant serviteur* " et les administrateurs de l'hôpital qui lui adressent le mémoire où est exposé le litige, et d'autre part le procureur général chargé de traiter l'affaire.

M. AMELOT réside à Versailles, il est probablement issu de la famille AMELOT de CHAILLON illustre famille de robe parisienne. Charles-Pierre AMELOT fit preuve durant la Révolution française d'une grande ardeur républicaine, peut-être est-il notre personnage ?

### **Voici donc l'histoire.**

Au cours de l'année 1782, les administrateurs de l'hôpital d'Apt adressèrent un mémoire à M. AMELOT pour que celui-ci plaide leur cause auprès de l'administration

centrale, et que justice leur soit rendue. Ils demandent que les soeurs grises de la charité qui desservent l'hôpital soient maintenues dans la faculté de vendre à son profit des drogues et remèdes, car c'est une condition de leur établissement à Apt. " *Elles sont instruites pendant leur noviciat de tout ce qui regarde la pharmacie ; l'Expérience a prouvé que leurs remèdes estoient meilleurs que ceux des apoticares, et la vente qu'elles en font procure chaque année un bénéfice de 1200 livres à l'hospital. Cette oeuvre n'a que 3300 livres de rente. Si elle étoit privée de ce secours ; il seroit difficile de pouvoir subvenir à toutes les depenses.*

*Les deux apoticares établis à Apt voudroient empêcher la vente des remèdes préparés par les soeurs grises. Mais ils n'ont ni maîtrise, ni jurande ; il leur a été seulement permis de composer et débiter des remèdes après examen qu'ils ont subi à l'université d'Aix ce qui ne leur donne pas un privilège exclusif. Il seroit même dangereux de leur attribuer, parcequ'ils ne sont soumis d'aucune inspection ".*

L'évêque d'Apt semble connaître M. AMELOT qui dans d'autres temps l'avait probablement assuré de son soutien. Aussi le 23 mai, use-t-il de ce droit pour lui faire part " *des différentes affaires " qui l'ont " empêché d'exécuté jusqu'à présent le projet .... d'aller vous rendre mes devoirs ..... Me l'abbé PEYTAVIN vous expose deux objets auquel je prend le plus grand intérêt, l'un regarde l'hôpital de cette ville, et l'autre les réparations de l'église cathédrale ; ce dernier est de nature à occasioner un procès considérable entre la ville, le chapitre et moy..... " A la lecture de cette missive on perçoit que l'évêque est davantage préoccupé par les réparations de la cathédrale, que par l'affaire de l'hôpital.*

De leur côté, les administrateurs pensent que leur requête est juste et attendent avec sérénité les conclusions de l'affaire qui leur sont données le 2 septembre 1782 par un compte-rendu adressé par M. AMELOT.

*" La communauté d'Apt n'a pu au préjudice des Edits et Déclarations ; autoriser les soeurs grises de composer et vendre des remèdes à ceux qui en demandoient quand il seroit vrai, quelles soient instruites dans leur noviciat de ce qui regarde la pharmacie, chose dont on pourroit très raisonablment douter ; les opérations de chimie les plus importantes et toutes exigeant des manipulations et des connoissances fort audessus de leur sexe, elles n'en seroient point comprises dans la prohibition de l'article 27 de l'édit de 1707 connu en ces termes voulons que tous religieux mandians ou non mandians soient compris dans la prohibition portée à l'article précédent et en cas de contrevention etc... L'article précédent défend d'exercer la médecine ou de donner des remèdes même gratuitement dans les villes et bourgs*

*du Roiaume à tous ceux qui n'ont point pris de degré de licence et à les laisser jouir de privilèges parce que leurs pharmacies ne peuvent pas être inspecter. Mais le juge peut nommer de tems en tems, des commissaires médecins pour examiner leurs drogues et leur préparation, et en faire le rapport. Les recteurs de l'hospital d'Apt doivent trouver plus d'inconvénients à laisser préparer par les soeurs grises et pour toute la ville des remèdes sans inspection et sans visite ?*

*Il n'est point étonnant que les soeurs grises trouvent de la part des habitants d'Apt plus de faveur que les apoticaire, elles tiennent à tout le tiers état, par les malades quelles soignent dans l'hospital, elles sont appuïées par les recteurs, elles vendent au profit de l'oeuvre et conséquemment de la communauté d'Apt. C'est à ces causes qu'il faut vraisemblablement attribuer l'avantage qu'elles ont de vendre plus que les apoticaire, et non à la meilleure qualité de leur drogues et de leurs préparations.*

*Si par la défense faite aux soeurs de vendre des remèdes l'hospital se trouvera frusté d'un produit de 1200 livres, c'est à la communauté à y pourvoir. Les fond pour la subsistance de cette oeuvre ne doivent pas être faits en partie aux dépens des apoticaire, et au préjudices des loys qui leur assurent exclusivement le droit de faire et de débiter des remèdes pour les habitants, ou du moins, il semble que le souverain ne doit pas donner des lettres patentes pour les priver d'un droit qui leur est acquis par les ordonnances. "*

Le verdict fut sans appel, seuls les hommes ayant suivi un enseignement universitaire avaient le droit d'être apothicaires.

### **Mais qui au juste était un apothicaire?**

L'ancêtre du pharmacien, il préparait et vendait ses drogues et ses remèdes qui comportaient pour une bonne part des herbes. Le terme d'apothicaire apparaît pour la première fois dans des documents d'archives au XIII<sup>e</sup> siècle à Besançon. Au XVI<sup>e</sup> siècle on rencontre l'appellation apothicaresse, nom qui désignait une religieuse au service des pauvres, et qui préparait des remèdes. Pour exercer en toute légalité la profession d'apothicaire, il était nécessaire de suivre un enseignement universitaire qui donnait lieu à l'obtention d'une lettre de maîtrise délivré après contrôle des connaissances par des médecins habilités.

Aix-en-Provence en tant que ville universitaire délivrait cette lettre de maîtrise en pharmacie, et nombre d'apothicaires y firent leur apprentissage. Cependant, ce n'est qu'à partir

du 25 avril 1777, date de la création du collège de pharmacie de Paris, que la profession sera vraiment reconnue.

Remarque : les parties de texte en italique sont la transcription des documents avec l'orthographe de l'époque.

---

Je remercie Marie-Thérèse JURY, adhérente du Cercle Généalogique de Vaucluse qui connaissant mon attachement au pays d'Apt m'a remis la photocopie de ce dossier trouvé aux A.D. des Bouches-du-Rhône. qui se compose :

-une lettre de l'Evêque d'Apt du 23 may ?, adressée à M. AMELOT

-une lettre de M. AMELOT, écrite à Versailles le 16 mai 1782 et probablement adressée à M. le Procureur Général, accompagnée d'un mémoire à propos de l'affaire

-une lettre du secrétaire du ministre adressée à M.le Procureur Général, en date du 13 juin 1782

-un mémoire adressé à M. AMELOT le 2 septembre 1782, tranchant le litige, en s'appuyant sur les articles 26 et 27 de l'édit de 1707 qui donne les conditions d'exercice de la profession d'apothicaire.

BRUNI R., 1993 - Huit siècles d'histoire hospitalières à Apt. Revue ARCHIPAL, N°33-34.

# COURTHEZON

## Actes de baptême, de mariage, de sépulture

*Anne-Marie de COCKBORNE*

Courthézon, communauté de moyenne importance située à quelques lieues d'Orange faisait partie de la principauté. Ainsi, durant des siècles, son histoire va se trouver liée étroitement à celle d'Orange, non sans heurts, disputes et batailles. Il semblerait que la plupart du temps les habitants de Courthézon furent surtout agressés.

La période couverte par les registres paroissiaux débute au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle ; c'est l'époque où se répandent les idées nouvelles de la Réforme, et certains habitants de Courthézon les adoptèrent. La communauté protestante forte du libéralisme religieux de la famille de NASSAU (1530-1702) prospère, ce qui n'exclue pas des affrontements importants entre protestants et catholiques. Ces derniers bénéficient suivant le moment du soutien des Etats du pape ou de celui du roi de France qui tous deux, convoitent ce petit territoire indépendant. Cependant, en 1603, Philippe-Guillaume venu à Orange pour régler un conflit, fut contraint de se retirer à Courthézon, où Pierre de MERLES, capitaine du château, et les habitants de la cité l'accueillirent avec enthousiasme. Il s'ensuivit des affrontements avec les gens d'Orange, et il fallut l'intervention d'Henri IV, roi de France et de Navarre, pour obtenir soumission à leur Prince. Par la suite, quelques conflits sans grande importance éclatèrent en 1630, puis ce fut le calme jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes en 1685. Depuis 1673, la principauté d'Orange se trouvait sous la domination française par suite de sa confiscation par Louis XIV. Il la restitua pour un temps, en 1697, à la famille de NASSAU. Mais par un acte du 29 mai 1731, ce territoire fut intégré définitivement dans le royaume de France. Le calme était revenu, mais sous la révolution française, Courthézon connut à nouveau une période de tourmente qui fut brève grâce à l'intervention énergique de son maire.

## Les registres de l'état-civil ancien

Les religions catholique et protestante étant reconnues sur le territoire de la principauté, jusqu'au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, on détient pour chacun des cultes les registres où sont consignés les actes de baptême, de mariage et de sépulture.

Courthézon dépendait du diocèse d'Avignon et se trouvait rattachée au chapitre de Notre-Dame-des-Doms. Les registres de catholicité débutent, pour les actes de baptême en 1569, pour ceux de mariage en 1611, et ceux de sépulture en 1604. Ils sont rédigés en latin et en un seul exemplaire jusqu'en 1736, bien que le rattachement définitif de la principauté à la France ait eu lieu en 1731. Par la suite, et cela jusqu'en 1792, année de la création de l'état-civil en France, ils seront rédigés en français et en deux exemplaires (édit de Villers-Cotterêts 1539), l'un restera au presbytère, l'autre sera déposé au greffe. Par ailleurs, seule la religion catholique étant reconnue, les protestants ne pourront être mariés sans abjuration, aussi certains d'entre eux vivront en marge et leurs enfants ne pourront prétendre hériter de leurs parents. Cela sera vrai jusqu'en 1787, année de promulgation de l'édit de tolérance.

La rédaction des *actes de catholicité* les plus anciens, est souvent succincte. La filiation est absente ou au mieux incomplète, le parrain et/ou la marraine peuvent ne pas être mentionnés et certains patronymes et/ou prénoms sont illisibles ou absents. Il faut attendre le début du XVII<sup>e</sup> siècle pour que les actes fournissent des renseignements sur la filiation, le parrainage et le lieu d'origine.

Cependant certains curés ont eu le souci de transmettre l'intégralité des renseignements ou du moins ce qu'ils en savaient. Ainsi, Esprit PONS, curé de Courthézon à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle a refait un registre de baptême en 1596 en relevant des morceaux de plusieurs registres, et mentionne " *S'ensuivent les noms et surnoms des enfans qui sont estés baptisés à l'église parrochiale de courtézon extractz de plusieurs livrés et (cahiers), par moy Esperit PONS curé en l'année 1596*".

*Le registre protestant* débute pour les actes de baptême et de sépulture en 1576, et pour ceux de mariage en 1577. Ce registre (GG 14) se termine pour les baptêmes et les mariages respectivement en 1702 et 1703. Quant au mortuaire, il sera définitivement clos en 1764 par le curé PETIT, bien qu'il fut arrêté par le pasteur AUNET la même année que les mariages.

A la suite du décès sans postérité en 1702 du prince d'Orange Guillaume-Henri, roi d'Angleterre, François-Louis de BOURBON, prince de CONTI, nommé par le roi de France à la tête de la principauté d'Orange, ordonna aux protestants et aux juifs de quitter dans les trois

jours le territoire. Contraint de partir en exil, le pasteur AUNET arrêta le registre de baptêmes, de mariages et de mortuaires. Sur ce dernier, on trouve mentionnée à la suite de l'année 1703 une annotation de messire PETIT, prêtre et curé de la paroisse de Courthézon.

*"Je sousigné curé perpétuel de la paroisse de cette ville de Courthézon et bachelier en Sainte-Théologie, certifie que j'ay trouvé écrit sur les bous de papier les mortuaires en dessous écrit que feu mon oncle curé de la même ville avait écrit de ceux qui estoient mort sans avoir fait leur devoir de catholique apostolique et romain que j'ay enregistré cy dessous afin qu'ils ne s'égarant point. En foy de quoy je me suis signé".*

*"Rolle de ceux de la mort depuis leur abjuration sans avoir fait leur devoir et sans avoir reçu les sacrements et par conséquence privé de sépulture ecclésiastique".*

Suit alors par année les actes de décès, avec certains commentaires du curé PETIT, dans les actes. Ainsi, le 4 juin 1732 est décédé AILLAN Etienne, " *n'ayant jamais voulu changer de religion, a été privé de sépulture ecclésiastique*". Ou encore en 1728 après les actes : " *Tous les susdits sont privés de sépulture ecclésiastique pour n'avoir point fait leur devoir de catholique pendant leur vie, pendant leur dernière maladie*". Et de conclure : " *J'atteste que j'ay écrit les susdits mortuaires mot à mot comme je les ay trouvé sur les papiers de mon oncle en foy de quoy me suis signé. PETIT, curé*"

Les actes du registre de culte protestant contiennent beaucoup plus de détails que ceux de catholicité. Les lieux d'origine, les fonctions, les professions et les titres sont mentionnés, ainsi que les liens de parenté au niveau des parrain et marraine. La tenue de ce registre de la religion réformée a été interrompue un peu plus de douze ans, d'octobre 1685 à janvier 1698, à la suite de l'arrestation du pasteur Estienne AUNET le 25 octobre 1685 et de son emprisonnement au cours de ces années. Libéré le 26 novembre 1697, le pasteur AUNET quitta la prison d'Etat de " Pierre Ancise " à Lyon, et reprit le chemin de Courthézon où son troupeau l'attendait avec impatience. Sa libération eut lieu un peu moins d'un mois avant la signature officielle de la paix de Ryswick (1697), date à laquelle Louis XIV fut contraint de rendre la principauté à la famille de NASSAU.

En 1698, avant de reprendre les enregistrements des actes, le pasteur Estienne AUNET transcrivit en termes sobres et une pointe d'humour les événements de l'époque et son infortune.

De l'ancien régime nous sont parvenus jusqu'à deux siècles et demi de registres de catholicité. Pour une agglomération de moyenne importance comme Courthézon, cela représente un nombre élevé d'actes de baptême, de mariage et de sépulture. Aussi, les analyses que nous avons effectuées ne porteront que sur certaines périodes. Par siècle, nous avons pris un échantillon dont l'importance est fonction du nombre total d'actes dans le siècle considéré.

En revanche, les actes de la communauté protestante ont été analysés dans leur totalité, sans perdre de vue que l'enregistrement des actes a été interrompu durant 12 ans (octobre 1685 à janvier 1698).

## ✠ Le baptême

☞ La fréquence des *naissances* (registres catholiques) a été estimée à partir de trois périodes. Le XVI<sup>e</sup> siècle entre 1580 et 1599, où l'on dénombre 987 actes de baptême, soit une moyenne annuelle de 49 naissances. Le XVII<sup>e</sup> entre 1680 et 1699, donne 1266 actes, avec en moyenne 63 naissances par an. Lors du recensement de 1697 la population de Courthézon s'élevait à 1579 habitants. Ce recensement sert de base à l'établissement de la capitation dans la principauté ; effectué famille par famille il est très complet, tous les habitants sont comptabilisés : ecclésiastiques, nobles, artisans, négociants, laboureurs, journaliers, mendiants, etc. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, entre 1708 et 1770, les catholiques et les protestants figurent en principe sur les mêmes registres paroissiaux. Le nombre de baptêmes est alors de 5056, soit une moyenne annuelle de 80 naissances, avec un nombre d'habitants voisin de 1800, puisque l'on dénombre 470 feux (démographie ancienne de 1774 : enquête des tabacs). Il en résulte donc un accroissement progressif de la population au cours du temps.

☞ Chez les *protestants* entre 1577 et 1703, on dénombre 1056 actes de *baptême*, soit une moyenne de 9 naissances par an.

En 1703 eut lieu le dénombrement des anciens catholiques et nouveaux convertis de la principauté, il intervint juste après l'engagement de la lutte contre les huguenots.

☞ L'*analyse de la périodicité* des naissances au cours d'une année a été faite sur l'échantillon du XVI<sup>e</sup> siècle (1580-1599). On constate que les mois présentant le taux de naissance le plus élevé sont janvier, février et octobre, ce qui correspond à une procréation avant et après le Carême, période où l'église prêchait le jeûne et l'abstinence. On enregistre le taux le plus bas en avril et juin, correspondant à une période de procréation d'août à octobre. Cette période fait suite aux lourds travaux de l'été qui épuisent et font baisser la fertilité des femmes.

## ☒ Le mariage

☞ On dénombre 2552 *mariages catholiques* pour la période 1630-1792. Au cours du temps, la moyenne annuelle croît, s'élevant à 14 mariages au XVII<sup>e</sup> siècle et à 17 au XVIII<sup>e</sup> siècle. Pour la période 1630-1699, nous avons comparé le nombre des baptêmes (4723) à celui des mariages (998), et on a estimé que par couple le nombre d'enfants était en moyenne égal à 5.

☞ *La période de l'année* au cours de laquelle les mariages sont célébrés a beaucoup évolué. Les mouvements saisonniers de l'époque étaient caractérisés par des alternances d'intense activité et de moments creux lors des gros travaux agricoles, et pour les catholiques l'église imposait des périodes d'interdits. Trois mois ont la préférence pour cette cérémonie : novembre, janvier et février. Les mois présentant le taux le plus faible sont mars, période de Carême qui va du mercredi des cendres à Pâques, et décembre, temps de l'Avent jusqu'à Noël. Pour le reste de l'année (avril à octobre) le nombre de mariages par mois est assez bien réparti. On note cependant un creux au mois de juillet qui est dû à l'intense activité dans le sud-est de la France, avec entre autres les moissons.

☞ Quant *aux jours de la semaine*, on ne se marie pas le vendredi, à cause de la mort du Christ, jour où l'on doit faire maigre, donc il n'est pas question de faire des agapes. Le jeudi est réputé néfaste par la croyance populaire. Le dimanche est aussi interdit car la messe de mariage concurrence la grand-messe dominicale. Il semble qu'on se mariait souvent le mardi, ce qui laissait deux jours pour les préparatifs des noces et permettait aux invités venant de loin d'arriver.

De fait, une chose est sûre : le respect des interdits religieux du Carême, de l'Avent et du vendredi ; quant aux préférences, elles sont liées au siècle et aux coutumes locales.

☞ Les *mariages protestants* sont au nombre de 379 entre 1577 et 1703, soit une moyenne de 3 par an, ce qui laisse pressentir que cette communauté n'était pas très importante, d'autant plus que l'on venait souvent d'ailleurs pour se marier. Lorsqu'on fait le rapport du nombre des baptêmes sur celui des mariages, on obtient 4 enfants par couple en moyenne, valeur voisine de ce que nous avons trouvé précédemment pour la religion catholique.

Jusqu'en 1669, le nombre de mariages par tranche de 10 ans est au plus de 33 et, en moyenne, de 23. Dans la décennie suivante ce nombre passe à 52, et en l'année 1685, 22 mariages sont célébrés de janvier à octobre.

☞ La répartition des mariages protestants au cours de l'année est différente de celle des catholiques. Les mois ayant la préférence sont par ordre décroissant mai, juin et février. Les taux les plus faibles sont relevés en janvier, juillet et octobre. Quant aux jours de la semaine, mentionnés dans 81 % des actes, la priorité va au dimanche, avec 42,9 % de célébration, suivi du mercredi avec 19,3 %.

✿ *L'âge au mariage* est mentionné dans une cinquantaine d'actes de mariage catholiques, il est totalement absent dans ceux des protestants. L'analyse de ce faible échantillon met en évidence que la tranche d'âge la plus fréquente pour les deux sexes est celle des 20-25 ans ce qui est aussi observé dans d'autres communautés, où cette information est mentionnée dans plus de 80 % des actes.

✿ *Le lieu d'origine des nouveaux époux.*

☒ Dans les actes catholiques 28,4 % des l'époux sont étrangers à la communauté, et on recense 159 lieux, alors que seulement 9,1 % des épouses sont dans le même cas, avec 103 lieux différents. De fait, dix-sept paroisses de l'actuel département de Vaucluse semblent entretenir une relation privilégiée avec cette ville et sont mentionnées pour l'ensemble des actes où l'un des conjoints est étranger, dans 61,7 % des actes pour l'époux et 37,5 % pour l'épouse. Ces villages sont les suivants : ORANGE, JONQUIERES, BEDARRIDES, SARRIANS, CHATEAUNEUF, AVIGNON, SORGUES, CAMARET, MONTEUX, CARPENTRAS, CADEROUSSE, GIGONDAS, VIOLES, VAQUEYRAS, VAISON, CAROMB, ENTRAIGUES

Nous constatons également des liens avec la région à population vaudoise : Luberon (sans précision), Mérindol, Murs, Oppède, Ménerbes. Ceci découle probablement du fait qu'à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle de nombreux protestants figurent dans les registres catholiques. Courthézon est aussi une ville ouverte sur l'extérieur, et un certain nombre de futurs viennent de provinces voisines ou de plus loin.

*La Drôme* : Saint-Paul-Trois-Châteaux, Nyons, Vinsobres, Die, Remusat, Royan, Dieulefit, Suze-la-Rousse, ...

*Bouches-du-Rhône* : Châteaurenard, Boulbon, Noves, Sajan (Arles), Eygalières, ...

*Gard* : Vans (Uzès), Vers (Uzès), Beaucaire, Villeneuve-lès-Avignon

*Dauphiné* : L'Espine (Embrun), Bayon, Sainte-Ephémie (Gap), Châteauneuf-de-Mazan, Saint-Ferréol, Chanousse, ...

*Autres* : Vérelle (Autun), Morange (Metz), Marcellin (Vals), La Souche (Vivaraïs), Coubron (Puy)

☒ Pour les mariages protestants, la mention du lieu d'origine figure pour le futur époux dans 88,8 % des actes et pour la future 75,8 %, et on recense respectivement 81 et 50 lieux différents. Comme pour les actes catholiques, l'absence de l'information laisse supposer que les conjoints sont de Courthézon.

Une relation privilégiée est établie avec ORANGE. En effet, 27,3 % des hommes en sont originaires contre 36,4 % des femmes, alors que les autres communautés ont une fréquence inférieure à 4 %. Mais nous y retrouvons tous les lieux de la région qui avaient une communauté protestante. De fait, on vient se marier à Courthézon des quatre coins de la Provence et de bien au delà, car en France la religion protestante n'est pas reconnue, et les calvinistes y sont considérés comme des concubins.

**Le Luberon** : Lacoste-en-Provence, Gordes, Jojas-en-Provence, Murs, Méridol, Lourmarin, Saint-Martin-de-la-brasque

**Le Dauphiné** : Orsine-en-Dauphiné, Aspremont-en-Dauphiné, Royans-en-Dauphiné, Nyons-en-Dauphiné, Bannières-en-Dauphiné, Montmeyran-en-Dauphiné, Molan-en-Dauphiné, Saint-Auban-en-Dauphiné, Vinsobren-Dauphiné, ...

**De l'autre côté du Rhône** : Nisme, Montpellier, Narbone, Milhaut, Privas  
Montdarlier-en-Languedoc, Saint-Ambrois (Languedoc), Nisans-en Languedoc, ...

**Suisse** : Lanaux (comté de Neufchatel), Berne, Morges, Payenne, Genève

**Le Piémont** : Marquisat de Saluces

## Le décès

☞ Dans les *registres paroissiaux*, deux périodes ont été analysées, la fin du XVII<sup>e</sup> siècle (1673-1699) et le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle (1748-1764). On y dénombre respectivement 1791 (moyenne annuelle 66) et 1299 (moyenne annuelle 76) actes.

☞ Le nombre de décès enregistrés dans le *mortuaire protestant* entre 1576-1703 s'élève à 765, avec une moyenne annuelle de 7.

☞ L'analyse de la *périodicité des décès* au cours d'une année montre que leur nombre est au plus haut en août et septembre et au plus bas en mai et juin. On retrouve la même évolution que pour d'autres communautés de la région ; il semblerait que cela soit une généralité à ces époques. Il est certain que les problèmes d'insalubrité exacerbés par la chaleur estivale du midi de la France, y sont pour beaucoup. Les maladies apparaissaient souvent sous forme de fièvres pernicieuses, et la médecine du moment se trouvait démunie devant leur évolution, qui pour les sujets les plus faibles (enfants, vieillards) se soldait à plus ou moins brève échéance par une issue fatale.

☞ *L'âge au décès* est mentionné dans 74 % des actes au cours de la période 1673-1699 et dans 90.5 % pendant la période 1748-1764. Dans tous les cas, 51 % des décès sont ceux d'enfants qui ont au plus 5 ans. Par la suite, la tranche d'âge la plus touchée se situe entre 70 et 79 ans. La mortalité infantile est très élevée dans toute la France. Il faudra attendre le début du XX<sup>e</sup> siècle pour observer une chute des décès en bas âge.

☞ Au cours des siècles, il y eut *des périodes noires*, ce fut le cas de la peste de 1628-1629 et de celle de 1720 qui ravagèrent la Provence. Dans les registres de mortuaire, outre le nombre impressionnant de décès pendant ces périodes, figurent également quelques mentions particulières de la part du pasteur ou du prêtre. Dans le registre protestant, on trouve :

Le 17 juillet 1629 est décédé le Cappit<sup>e</sup> GELIBERT, enfermé dans sa maison pour subson de contagion

Suivent alors 21 décès dont le dernier est enregistré le 24 septembre 1629, et le pasteur d'écrire " Tous les susnommés à partir du Cappit<sup>e</sup> GELIBERT sont mort dans la misère de contagion dans la ville et au quartier ".

En l'année 1629, au cours d'une journée ou l'espace de quelques jours toute une famille se trouve décimée.

*Le 4 août 1629 est décédée REYBAUDE Marie, veuve de CHARROLLE*

*Le 17 septembre 1629 est décédée une fille de la dite veuve*

*Le 19 septembre 1629 est décédée une autre fille de la dite veuve.*

La peste de 1720, fit peu de victimes, mais Courthézon se protégeait des étrangers. Nous en trouvons un témoignage dans les mortuaires protestant et catholique.

#### Mortuaire protestant (GG14, f°162)

*L'an que dessus et le segond jour du mois de juillet on fusilla un pauvre passan étranger par ordre du bureau de santé et de Mr le gouverneur d'Orange dans le tens que la peste étoit à Bédarrides, à Chateaufneuf, à Orange, à Sarran et ailleurs, on ne peut pas découvrir le pais dou il étoit il se nemoit Jean Germain et disoit qu'il ne se souvenoit pas de son surnom. Il ne put jamais à mon possible ni à celui de mon secon davie de le faire enterrer ni de découvrir de quelle religion il étoit, il mourut en impie et en le chisme disant que Dieu firoit de lui ce qui luy plairoit. Il fut enterré aux limite de nostre terroir du côté de Bédarride.*

#### Mortuaire catholique (GG12). L'acte de sépulture de 1722 est rédigé en français.

*"L'an que dessus et le segond jour du mois de juillet on fusilla par ordre du bureau de santé un pauvre étranger qui n'avait point de billet de santé qui se disait de Crillon, appelé François FLORENT, fils d'Hilaire et d'Elizabeth BAUD, il se confessa et il mourut dans les sentiments d'un très bon catholique, il fut enterré aux limites de notre territoire du côté de Bédarrides sous la grange de Mr D'AUGIER.*

✿ En 1727, la mort du prince de CONTI, prince d'Orange, occasionna dans la principauté de grandes cérémonies. Celle qui se déroula à Courthézon nous est narrée par le curé de l'époque l'abbé PETIT.

*"Le 26 du mois de juin 1727, la communauté de cette ville, fit faire un service très solennel pour sa majesté le prince de CONTY, prince d'Orange appelé Louis Armand de BOURBON. Monseigneur l'archevêque d'Avignon assista aussi bien que deux chanoines de Notre-Dame-des-Doms d'Avignon. Je fis l'office, monseigneur l'archevêque n'ayant pas pu le faire. Monsieur le gouverneur d'Orange y assista aussi accompagné des consuls et de tout le corps de la ville. Il y eut musique, et on y fit un cathafalque très beau et toute l'église était parée de noir et très bien illuminé, il y avait un quintal et cinq livres de cierges au flambeau. PETIT, curé" (GG12)*

✿ Parmi les actes de sépulture du registre allant de 1673 à 1700 (GG11), se trouve insérés un certain nombre de testaments. Dans ces cas, il s'agit des dernières volontés du défunt données oralement au prêtre en présence de témoins et que celui-ci a par la suite retranscrites " pour plus grande assurance et pour servir à qui de droit ". Dans ce qui suit nous donnons la transcription d'un testament rencontré en l'année 1673.

*" Je soussigné curé de l'église paroissiale de cette ville de Courthézon atteste qu'ayant esté appelé ce jourdhuy matin vingtième jour du mois avril sur les six heurs mil six cent septante trois pour visiter BROCHAMINE Antoinette, femme de VIALAN Claude et après l'avoir disposée à vouloir le sacrement d'extrême onction se voyant oppressée par sa maladie m'a déclaré en*

*présence des sieurs Estienne JEAN et Louis VIDAL, bourgeois de cette ville qu'elle voulait par sa dernière volonté laisser cinq escus blancs pour faire dire septante messes à la chapelles du Saint Rosaire de ladite église et qu'elle laissait à Jeanne JORDAN, sa mère la somme de cent livres et qu'elle faisait son héritier universel VIALAN Claude sondit mari ce qui proteste estre véritable pour la décharge de ma conscience et pour le repos des parens ; en foi de quoi ai escrit la présente déclaration que j'ay signez avec susdit tesmoins. Ladite BROCHAMINE ne pouvant escrire et que j'ai inséré dans le livre des mortuaires de ladite église pour plus grande assurance et pour servir à qui de droit l'an et jour cy dessus mentionnés."*

☛ **Les sépultures.** Jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'ensevelissement avait lieu au cimetière ou dans l'église paroissiale. Pour les deux périodes retenues 1673-1699 et 1748-1764, la fréquence des ensevelissements dans l'église est respectivement de 14,6 % et 27,9 %, et dans certains cas le nom de la chapelle est précisé.

<i>XVII<sup>e</sup> siècle</i>	<i>XVIII<sup>e</sup> siècle</i>
Chapelle du St-Sacrement	Chapelle St-Eloy
Chapelle Ste-Marie	Chapelle St-Joseph
Chapelle St-Jean	Chapelle St-Jean
Chapelle St-Marc	Chapelle St-Marc
Chapelle de Notre-Dame-du-Rosaire	Chapelle du St-Rosaire
Chapelle Ste-Croix	

Les prêtres avaient leur tombeau dans l'église.

Les guerres fratricides conduisaient à la profanation des lieux de sépulture. En 1622, le prêtre catholique a mentionné que le 13 mars 1622, "*avons reconcilié le simetière..... le dimanche de passion, nous ayan esté esurpé par les erectique, et à nous remis par le bureau de son excellence... "*

## Les desservants du culte catholique et du culte protestant

### ☛ Les prêtres de l'église catholique

Nous n'avons pas effectué un relevé systématique des prêtres. Dans ce qui suit, nous mentionnons ceux que nous avons rencontrés dans les actes, ou ceux qui ont fait l'objet d'un événement particulier.

1596	Esprit PONS
1620 à 1623	Jehan SAVOYE
1666	Mathieu VILLET
Avant 1679	messire GAU
1679 à 1686	messire DELABELLE qui a fait l'objet d'un scandale ou d'une caballe
A partir de 1686	messire BERNARD
1687	Joseph ROL, prêtre secondaire
1694	Pierre CHEINET, révérend de cette paroisse

1721	messire PETIT
1775	messire DELHIÈRE
1751	Jean BENOIT
1752	Etienne BASTET

En 1616, Charles GASBRIEL est dit diacre, en 1618, prêtre et en 1620 chanoine à Saint-Génies en Avignon.  
En 1623, David de JULLIEN est chanoine d'Orange.

En 1753, frère Jean-Baptiste COLLET baptise une fille nommée OUTARD. Il décède en 1755, dans l'acte est mentionné " Jean-Baptiste COLLET surnommé frère Dominique ”.

*Le 2 novembre 1759 a été enseveli Barthélémy BATAREL, Ermite de Saint-Dominique, décédé à l'hôpital.*

### ✠ Les ministres du culte de l'église réformée

Il semble que le pasteur de Courthézon desservait également Jonquières. En effet, 22,2 % des mariages portent la mention "béné à Jonquières", avec pour certains un commentaire. Cependant, à Jonquières, le lieu du prêche devait être situé dans une propriété privée détenue par des catholiques peu coopératifs. Il est vrai que nous sommes en 1683, l'intolérance gronde, et les dragonnades sont aux portes de la principauté.

*Le dimanche 1<sup>er</sup> août 1683 étant allé à Jonquières après avoir prêché icy deux fois pour y donner une prédication à la réquisition du ministre du bureau de son altesse qui y estoit et pour bénir le mariage de Sr Pierre FAURE et de Justine POINTY, tout deux habitants Orange, comme la veuve de Mr DEYDIER n'a jamais voulu ouvrir la porte de l'endroit où nous avons accoustumé de prescher, nous sommes venus icy j'ai fait sonner la prière sur les cinq heures et bénis le dit mariage dans notre temple les annonces ayant esté ... publiées dans celui de d'Orange .... AUNET, pasteur.*

A l'analyse des actes nous avons dressé la liste des pasteurs qui ont exercé leur ministère à l'église réformée de Courthézon. Il est probable que cette liste n'est pas exhaustive. Jusqu'en 1677, les pasteurs étaient assistés d'un secrétaire qui rédigeait les actes.

1576	BAUSSENG Esprit, ministre de la parole de Dieu
1599	DELA VENE Cristofe, pasteur de la présente église jusqu'à son décès en 1612
1612	DELACROSE Pierre, pasteur
1624	DRAGON Jean, ministre de la parole de Dieu, il décède à Serres pendant le synode où il avait été convoqué le 3 juin.
1629	FAY, pasteur
1632	MARTIN Gaspar, pasteur décède en 1650
1654	Mr SAUVIN, prestre pasteur
1663	Salomon BERNARD, pasteur
1672	Jacques CHERLES, ministre de cette église
1674-1703	Estienne AUNET, pasteur
1596	LAMBERT Nicolas, diacre de cette église

Comme secrétaire, nous avons relevé à la fin de 1649, FABRY, ancien, suivi en 1654 de TORRON, puis en 1672, de ROCHE, "ainé et secrétaire ». A partir de 1677, le pasteur AUNET rédige lui même les actes.

## Conclusion

Nous avons donné un certain nombre d'éléments tirés de l'analyse de ces différents actes, mais il aurait été également possible de reconstituer la société avec ces différentes classes sociales : la noblesse protestante et catholique, la bourgeoisie avec les professions libérales et la classe populaire avec sa multitude de petits métiers qui pour une grande majorité étaient très étroitement liés à l'agriculture employant alors 80 % de la population active.

## Bibliographie

Relevé systématique des registres GG2 à GG14. Ed. Cercle Généalogique de Vaucluse (1993 à 1995). M. FRAYSSE, F. PROUHDON, J. ESCOFFIER, J. EYSSERIC, J. MEYNARD, C. HAON.

Registres de catholicité (GG2 à GG13) - archives municipales

Registres protestants (GG14 et GG15) - archives municipales

ONDE A. - 1932. Notes sur Courthézon. Imp. Mistral.

SICARD R. - 1987. Paroisses et communes de France. Vaucluse. Ed. CNRS.

### *Avertissement aux lecteurs*

Les textes anciens ont été retranscrits dans le français de l'époque. Mais pour une meilleure compréhension, nous avons ponctué et accentué les textes.

### *Remerciements*

Je remercie M. FRAYSSE, F. PROUHDON, J. ESCOFFIER, J. EYSSERIC, J. MEYNARD, C. HAON qui ont effectué le relevé systématique des registres de l'état-civil ancien de Courthézon.



## Quand Bédarrides et Sorgues se faisaient la guerre

Anne-Marie de COCKBORNE

En ce début du XVIII<sup>e</sup> siècle, la guerre des pierres est déclarée entre Bédarrides et Sorgues, les jours de fêtes et de la nativité de la Vierge. Monseigneur François Maurice de GONTERY, archevêque apostolique d'Avignon, excédé par de tels agissements et les plaintes répétées du Sr Gaspard BRUNET, premier consul de Bédarrides, fait paraître une ordonnance interdisant de telles pratiques.

Le document qui relate l'affaire date du 3 septembre 1717, il a été trouvé par Marie-Thérèse JURY aux archives départementale de Vaucluse, série G (G 293, folio verso 228, folio recto 229).

La première partie du document présente les faits.

*« ...Le jour et feste de la nativité de notre dame huitième du courant la jeunesse des lieux de Bedarrides et Sorgues est en coutume de s'attrouper et de se porter sur les limites de leurs terroirs et de là de s'entre battre a coup de pierres qu'ils se jettent avec des frondres, parmi laquelle jeunesse il s'y mêle des hommes mariés dont quelques uns sont armés de fusils de manière qu'au moyen de tels combats il arrive souvent des grands desordres et les habitants des dit lieux vivent dans la mesintelligence et conservent entre eux une haine implacable... ».*

Ces escarmouches qui à l'origine pouvaient être considérées comme un simple jeu de la jeunesse locale, ont tourné au fil du temps en une véritable bataille rangée, à laquelle se mêlent des adultes en armes. Au passage vous noterez que ce « petit jeu » ne relève que du sexe masculin.

Suit alors l'arrêté de Monseigneur l'archevêque d'Avignon.

*« A ordonné et ordonne estre faites inhibitions et défences à toutes personnes du dit Bedarrides de quelle qualité et conditions qu'elles soyent sans nul exceper tant grand que petit de transporter led' jour de la nativité de notre dame ni aucun autre jour de l'année quelque ce soit aux limites du terroir de Bedarrides et de Sorgues pour s'y battre avec des frondes ni autrement soit qu'ils soyent seuls ou accompagnés sous peine de carcan encourable iso facto sans autre declaration.*

*Voulant que les pere et mere soyent tenus de repondre pour leurs enfants et afinque persone n'en puisse pretendre cause d'ignorance, Mons. Ill<sup>me</sup> a ordonné et ordonne les présents être*

*lues et publiées par tous les lieux et carrefours du dit Bedarrides même au prone di dimenche prochain et afichées à la porte de l'église et a la place publique du dit lieu et que telle publication et afscion affecte un chacun toutes choses ou contraire nonosbstant »*

Il est à noter, que l'ordonnance s'adresse aux habitants du terroir de Bédarrides et non de Sorgues. On peut dans ce cas supposer que ces derniers subissaient l'agression.

# BEAUMES

## en Comtat Venaissin

Anne-Marie de COCKBORNE

Journées régionales de Généalogie - Marseille 30/11/96 et 01/12/96

Beaumes qui prend l'appellation de Beaumes-de-Venise par décret en 1954, est un petit village du Comtat Venaissin, état du pape jusqu'en 1793.

A travers deux siècles d'actes de baptême, de mariage et de sépulture, je vais tenter d'évoquer ces hommes et ces femmes qui ont construit cette communauté, façonné au cours des ans ce terroir. Ces actes de B.M.S. sont rédigés en latin et en un seul exemplaire. Nous sommes dans les Etats du pape, et seules sont en vigueur les directives du Concile de Trente (XVI<sup>e</sup>). Lors de la plus longue période de rattachement à la France (1768-1774), nous disposons d'actes rédigés en français et en deux exemplaires.

Beaumes tire probablement son nom des nombreuses excavations situées dans la montagne à laquelle le village est adossé, et qui devait être le berceau de celui-ci. La plus ancienne mention remonte en 993 : BALMAS. Le village primitif groupé sur le rocher des baumes était entouré de remparts. Le château s'élevait sur la plate-forme, touchait le rempart côté nord et dominait les deux versants de la colline. A la fin du XII<sup>e</sup> siècle, le château de Beaumes était une place forte importante du Comtat Venaissin, et servait de résidence à la famille baronniale lorsqu'elle venait dans son fief. Lors des guerres de Religion, il eut un rôle important, mais au début du XVII<sup>e</sup> siècle, le calme étant revenu, les barons le trouvèrent inconfortable, et acquièrent une propriété située au bas du village hors des murs d'enceintes. Cette demeure fut qualifiée de « château moderne ».

### INSTITUTIONS

On ne peut pas évoquer la population de Beaumes, sans donner quelques informations sur les institutions de gestion de la communauté.

Beaumes faisait partie des *Etats du pape*, et dépendait du *diocèse d'Orange* pour le culte, l'enseignement, l'hospice et des causes particulières. Il appartenait à la *juridiction de Carpentras*, où étaient traitées les affaires administratives et financières importantes. Il avait pour *juridiction d'appel Avignon* et éventuellement, *Rome*.

*Le baron de Beaumes* percevait l'*impôt* par l'intermédiaire des fermiers généraux, et *rendait la justice*. A cette cours de justice se traitaient les petits délits et conflits entre particuliers.

En 1793, lors du rattachement du Comtat Venaissin à la France, Beaumes intégra le district de Carpentras.

## LA COMMUNAUTE DE BEAUMES

### I-) *Les classes sociales.*

Une communauté est constituée de différents groupes sociaux dont l'importance dans la hiérarchie est liée à la fortune des individus qui les composent. Beaumes, malgré une démographie modeste, apparaît comme un village doté d'une structure socioprofessionnelle suffisante. Bien que 80 % de la population active travaille dans l'agriculture, on retrouve les grandes lignes des différentes classes sociales.

✧ *La noblesse*, avec la famille seigneuriale, présente surtout au XVIIe siècle, sur laquelle nous reviendrons dans le détail, D'autres familles dont, en particulier, la famille GAUDEMARIS, originaire du Comtat Venaissin qui résida à Beaumes jusqu'au début du XXe siècle et qui a toujours des descendants, nombre de ses membres furent très présents dans l'administration de la communauté.

✧ *Le Clergé*, avec la présence d'un chapitre.

✧ *La Bourgeoisie* qui s'apparentait davantage à la petite bourgeoisie, avec des professions libérales, des propriétaires fonciers.

✧ *La Classe populaire* qui se composait d'*artisans*, dont la pratique est exploitée en famille, *des ménagers, agriculteurs*, exploitant leur bien, mais surtout celui des propriétaires fonciers et *des travailleurs, domestiques*, louant leurs bras à la journée ou à l'année.

### II-) *La seigneurie de Beaumes*

A l'origine, la seigneurie de Beaumes faisait partie du domaine *des comtes de Toulouse*, mais en 1209, *Raymond VI*, fut contraint de la remettre au Saint-Siège.

✧ Jusqu'au début du XVIIe siècle plusieurs familles vont successivement posséder ce fief.

Au XIIIe siècle, famille d'*Agout*

Au XVe siècle, famille *Guilhem Clermont-Lodève*

Au XVe siècle, famille *Peyre*

Au XVIe siècle, la famille de *Cardaillac Antoine de Cardaillac*, fils de *Jeanne de Peyre* et de *Jacques de Cardaillac* hérita de la baronnie à charge de relever le nom et de porter les armes. Il adjoignit à son prénom *Astorg de Peyre*. Embrassant la religion réformée, son fils aîné fut assassiné la nuit de la Saint-Barthélémy dans la chambre du roi, aussi le pape confisqua-t-il tous ses biens en Comtat Venaissin, et se fut Henry de Montmorency qui racheta la baronnie de Beaumes. Mais, par transaction, la famille Astorg de Peyre récupéra cette baronnie.

✧ En 1604, *Paul FORTIA de PILES* acheta la baronnie de Beaumes et la conservera jusqu'à la Révolution française. Il s'agit de la branche cadette des *FORTIA*, originaire de Catalogne, naturalisée par lettre patente du Roi Henri II, enregistré au parlement de Provence en 1550. Cette famille sera surtout présente à Beaumes au XVIIe siècle. Certains de ses membres tiendront sur les fonts baptismaux nombre d'enfants de la communauté. Ils se feront ensevelir dans leur caveau situé dans l'église paroissiale.

En 1775, le pape Pie VI érigea cette baronnie en duché en faveur de *Toussaint Alphonse de Fortia* qui sera le premier et le dernier duc de Fortia, décédant sans descendance.

### III-) La seigneurie de Durban

Durban ou d'Urban succursale de Beaumes, était le siège d'une petite seigneurie, située sur la montagne qui surplombe Beaumes. Nombre de familles se succédèrent à la tête de cette seigneurie.

La famille d'*Urban* qui eut des descendants jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle.

La famille d'*Agoult* au XIII<sup>e</sup> siècle

La famille *Mormoiron*, au XIV<sup>e</sup> siècle

La famille *Venasque*, au XV<sup>e</sup> siècle

La famille *Raymond de Mormoiron* au XVI<sup>e</sup> siècle

La famille *Raymond-Modène*, fin XVI<sup>e</sup> siècle

La famille *Fortia d'Urban*, au XVIII<sup>e</sup> siècle, branche aînée des Fortia

La famille *Limojon*, fin XVIII<sup>e</sup>

La dernière *dame de Durban fut Geneviève de Pusco-d'Estagnol*, fille du frère de Françoise Barde Agnès Pusco épouse de Jean-Noël Limojon.

### IV-) Le Clergé.

Dans l'enceinte du cimetière Saint-Nazaire se situait l'église paroissiale sous le vocable de Saint-Nazaire. Au début du XVI<sup>e</sup> siècle, sous la baronnie des Peyre et le pontificat de Jules II, un chapitre fut établi à Beaumes en l'église Saint-Pierre qui devint alors collégiale et église paroissiale.

Les chanoines étaient au nombre de six, et le prévôt occupait le premier rang dans la communauté. A tour de rôle, les chanoines devaient remplir les fonctions curiales. Leurs revenus provenaient de leurs terres, des messes et des chapellenies. Ainsi, l'hospice de Beaumes (bulletin CGV,1995), payait 10 sols par an au chapitre qui faisait partie des administrateurs. En 1760, une messe de mort coûtait 5 sols. A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, une messe basse revenait à 12 sols, une cérémonie funèbre à 7 livres 8 sols.

Les chanoines firent construire un caveau dans la collégiale au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ils s'y firent ensevelir jusqu'à la Révolution française.

### V-) Les corporations socio-professionnelles

Les notaires présents dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.

Le vignier, délégué du seigneur pour la basse justice.

Les négociants, hommes de loi, avocats fiscaux, fermiers des poids et mesures.

### Le corps médical

\**Médecin*

\**Maître-chirurgien, chirurgien* : Cette profession n'avait pas la même position sociale que de nos jours. Il faudra attendre la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle pour qu'elle soit reconnue. Le chirurgien était également barbier, traitait avec ses rasoirs les plaies, abcès, excroissances diverses.

\**La sage-femme* n'avait aucune formation, il fallait qu'elle soit mariée, et acceptée par le curé.

L'enseignement. Au XVIII<sup>e</sup> siècle apparaît le régent des écoles. Au XVII<sup>e</sup> siècle, l'enseignement était probablement assuré par un chanoine.

**L'agriculture** représente 80 % de la population active. Nous avons, ménager, mégier, fermier, jardinier.

**L'artisanat :**

Boulangier, meunier au moulin à farine, commerçant  
Fabricant de filoseille, fabricant de laine, cardeur à laine, tisserand  
Raccommodeur, tailleur d'habits, cordonnier  
Charpentier, maçon, maréchal de forge  
Chaufournier  
Droguier

**L'ouvrier**

Tireur de pierres, trasseur de pierres, paveur de rues, plâtrier, gîpier

**Le domestique :**

Servante, serviteur, berger, pâtre, travailleur de terre, garçon meunier

***VI-) Les enfants placés en nourrice.***

Un groupe un peu particulier dans la communauté, et que l'on rencontre uniquement dans les actes de sépulture à Beaumes, ce sont les enfants placés en nourrice. Il s'agit uniquement d'enfants trouvés, bâtards, placés chez des particuliers par les *aumôneries d'Avignon et de Carpentras*. La famille qui recevait ces enfants percevait une pension de l'aumônerie, et les faisait travailler lorsqu'ils en étaient capables. De fait, beaucoup de nourrices cherchaient à gagner le plus d'argent possible et prenaient plus d'enfants qu'elles ne pouvaient en nourrir, aussi la mortalité de ces enfants atteignait-elle près de 90 %.

*L'identité de ces enfants* se composait d'un prénom et d'un nom, qui étaient donnés par l'administration de l'hôpital. Les patronymes n'étaient pas toujours faciles à porter. Ils pouvaient rappeler le lieu où ils avaient été trouvés (Arbre, Borne, Jardin), le jour (André, Dominique, Jean, Joseph, Marie, Mathieu...), ou un signe particulier (Duvent, Rouge, Duret, Sasi, Bernis, Gricol,...)

## L'IDENTITE D'UNE PERSONNE

### I-) Les patronymes

Toute communauté, même très ouverte sur l'extérieur, a ses patronymes dominants ; à plus forte raison, celles qui sont loin des grandes voies de communication.

A Beaumes, le patronyme qui domine au XVIIe et XVIIIe siècles est CALAMEL, suivi de LOUBIER qui disparaît en 1700, et de GONTARD qui s'éteint fin XVIIIe siècle. D'autres apparaissent au début du XVIIIe siècle : ROUX, APPLANAT, AYME.

Au XVIIe siècle, on dénombre un peu plus de 400 patronymes différents, mais seuls 10 %, monopolisent 70 % des actes. Au XVIIIe siècle, cette diversité passe aux environs de 300, et 10 % des patronymes monopolisent 65 % des actes.

Ceci laissant présager une certaine endogamie de la communauté, qui ne se confirme pas au niveau du nombre de dispenses pour consanguinité, lors des mariages.

A noter la *féminisation du patronyme des femmes*, coutume qui se perpétua jusqu'au début du XXe siècle dans toute la Provence.

### II-) Le prénom.

Ils sont pris parmi les saints de l'église, et plus particulièrement parmi ceux honorés dans la paroisse, et celles avoisinantes. Ils sont transmis de parrain à filleul et de marraine à filleule.

### III-) Le sobriquet.

Le sobriquet, petit nom familier et personnel que l'on donne à une personne, et qui généralement disparaît avec elle, ce qui est le cas à Beaumes. Ces sobriquets, bien que non officiels figurent dans les actes de sépulture jusqu'au milieu du XVIIIe siècle. La grande majorité sont en provençal, et pour la plupart d'entre eux, il est difficile de fournir une traduction en français actuel.

*Panadoune, Coullier, Corduron, Capouchia, Ganouton, Pin-Rousty, Garon, Lou Mau, Lou Gafoulioux, Benivaï....*

Ils peuvent dénoter un trait de caractère, un travers physique.

*La Bonté, La Fada, Paluque, Poitevin, Bassé, Sauvage, Calu, La Frisé, Log-Pied, Merle....*

Ils peuvent dénoter un changement de prénom.

*MAURIC Jean, dit Julian, SIMIANE Aubert dit Robert, LA PORTE Pierre dit Paul....*

Ils peuvent dénoter l'ambiguïté d'une filiation.

*BRET Claire, dite Claire de QUENTIN, or son père officiel n'a rien à voir avec le nom QUENTIN.*

## LES COUTUMES DE LA COMMUNAUTE

### *I-) Fréquence des actes de baptême, de mariage et de sépulture au cours d'une année.*

La répartition des actes de baptême, de mariage et de sépulture au cours d'une année est similaire d'une communauté à l'autre car très souvent liée aux recommandations de l'église catholique et aux travaux. La seule variante peut apparaître au niveau des actes de sépulture, car une communauté n'était pas à l'abri d'une épidémie locale qui décimait une partie de la population.

A Beaumes **le baptême** a lieu le jour de la naissance, au plus tard le lendemain. Le rythme des naissances, ou plutôt celui de la conception, puisque le premier est la conséquence du second, n'était pas égal d'un mois à l'autre. Le taux le plus élevé concerne les mois de février, mars et octobre, ce qui implique une conception d'une part en été durant les mois de juin et juillet, et d'autre part juste avant la période de Carême. Le point le plus bas, va de juin à août, saison des gros travaux agricoles, pas question de manquer de main d'oeuvre. Un autre point bas, décembre et janvier, mais neuf mois avant, nous sommes en période de Carême, époque de jeûne et d'abstinence.

Le taux de **mariage** est au plus bas pour les mois de décembre, le temps de l'Avent, et celui de mars, période du Carême. Dans les autres temps, il est licite de se marier suivant le Concile de Trente. Pour les autres mois la répartition est tout à fait régulière, avec cependant une fréquence plus élevée en janvier, février et novembre, ce qui coïncide avec le calme rural.

Le taux de **décès**, le plus élevé se situe entre les mois d'août et de novembre. Ce taux élevé au moment des fortes chaleurs se prolongeant pendant la saison automnale est certainement lié à des problèmes d'insalubrité exacerbés par les chaleurs estivales du midi de la France. Or, en ces époques, on ne se préoccupait guère de l'emplacement de la fosse à purin qui, dans la majorité des cas, s'écoulait allègrement vers le point d'eau servant à l'alimentation de la ferme ou de la communauté. Apparaissaient alors la dysenterie, les fièvres typhoïdes et bien d'autres affections. La médecine de l'époque, lorsqu'elle était consultée se trouvait totalement démunie, et pour la plupart des malades cela se soldait par la mort ; Les plus touchés étant les enfants et les vieillards. Il y avait également les accidents rancun d'un travail forcené.

Les **grandes épidémies de peste** n'épargnèrent pas Beaumes. La peste de 1628-1629 fit un peu plus de 200 victimes, la population de la communauté qui était de 1200 habitants en 1626 fut réduite 600 lors du recensement de 1656. La peste de 1720 fut moins cruelle, on dénombre 61 décès, la moyenne annuelle en « année normale » était de 20.

### *II-) l'âge au décès.*

Au XVIIe siècle, l'âge est mentionné dans 55 % des actes de sépulture ; au siècle suivant la quasi-totalité des actes comporte cette information.

On a estimé que 40 % des enfants atteignent au plus l'âge de 5 ans. Il faut en fait, deux enfants pour faire un adulte. A cette époque, il ne faut pas perdre de vue que près de 50 % de la population vit à la limite du seuil de pauvreté, et que les enfants sont les plus vulnérables aux privations. Au cours des 5 premières années de sa vie, l'être humain subit de grands changements, dont le sevrage qui, réalisé dans des conditions précaires, peut mal se passer.

Or, de l'alimentation va dépendre la résistance aux maladies. Par la suite, c'est la tranche d'âge 65-70 ans qui est la plus touchée. Les hommes mouraient plus tôt que les femmes, la période critique pour celles-ci se situant entre 25 et 40 ans, âge de la maternité. A Beaumes, on rencontre très peu de femmes mortes en couches ou suite à des couches.

*L'âge au mariage* n'a pas été analysé, cette mention étant quasiment absente des actes.

### **III-) Le lieu des sépultures.**

La grande majorité de la population de Beaumes se faisait ensevelir au cimetière Saint-Nazaire. Cependant, certaines familles avaient leur caveau dans l'église paroissiale ou dans une chapelle rurale.

#### **Caveaux dans l'église paroissiale Saint-Pierre**

\**Chapelle Sainte-Anne* : caveau des chanoines construit en 1664.

\**Chapelle du Saint-Rosaire* : caveau de la famille FORTIA (chapelle seigneuriale).

\**Chapelle de Notre-Dame-de-la-Pitié* : caveau de la famille GAUDEMARIS

\**Chapelle Saint-Sébastien* : caveau de la famille RAFELIS SAINT-SAUVEUR

\**Chapelle de Saint-Christophe* : caveau de la famille PUSCO

\**Chapelle Sainte-Catherine* : caveau de la famille DUMAS

\**Caveau de l'hôpital*, sans indication de chapelle.

#### **Les chapelles rurales extra-muros étaient aussi des lieux de sépulture.**

→ *La chapelle de Notre-Dame-d'Aubune* qui remonte au XIII<sup>e</sup> siècle, lieu habité dès la préhistoire, où il semblerait que le christianisme s'implanta aux environs du VI<sup>e</sup> siècle.

Au début du XV<sup>e</sup> siècle, un ermitage lui fut adjoint. L'ermite était nommé par le prier, et avait la garde de la chapelle. Mais au XVI<sup>e</sup> siècle, le prieuré fut rattaché pour le spirituel et le temporel au chapitre de Beaumes, et désormais ce fut le prévôt qui nomma l'ermite.

Cette chapelle fit l'objet d'une grande dévotion de la part de la population après la peste de 1628-1629. A cette époque, l'ermitage fut transformé en lazaret. Devant l'ampleur du fléau, les habitants de Beaumes firent voeu de s'y rendre chaque année en procession si le fléau s'éloignait. Leur souhait fut exaucé, ils tinrent promesse.

Les ermites de Beaumes et certaines familles se firent ensevelir dans cette chapelle.

→ *La chapelle Sainte-Anne*, construite au XVII<sup>e</sup> siècle, sur la route de Suzette, qui subit au XVIII<sup>e</sup> siècle de gros travaux de réparations

→ *La chapelle Saint-Joseph*.

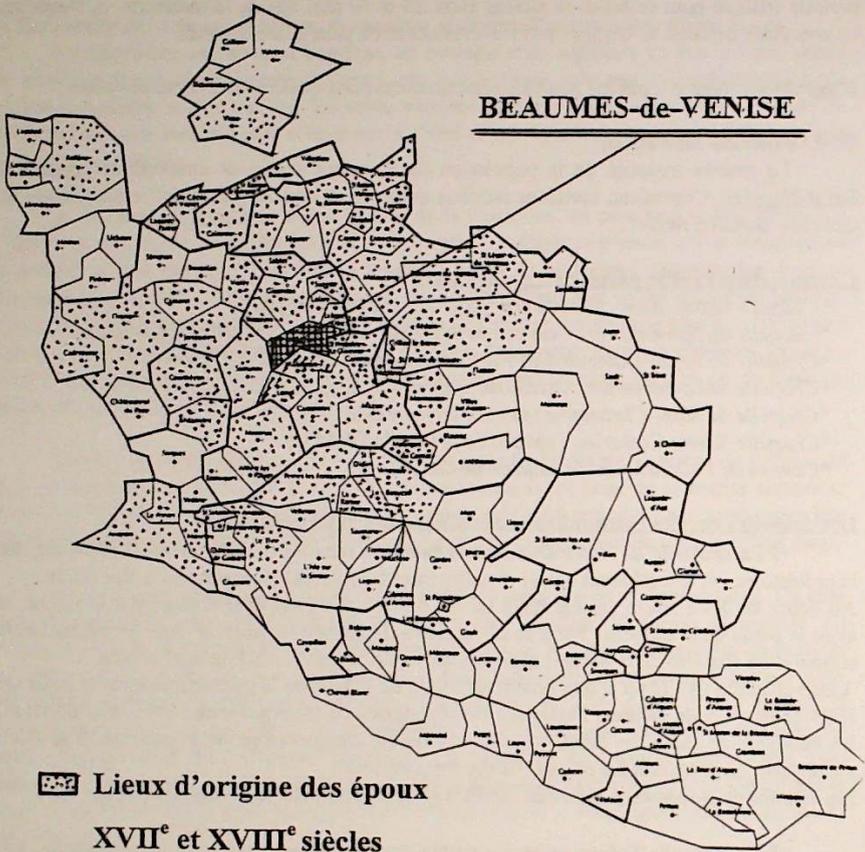
**Les inhumations dans l'église et les chapelles rurales s'arrêtèrent au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle.**

### **IV-) Lieux d'origine des futurs époux.**

Sur deux siècles d'actes de mariage, nous avons analysé un échantillon de 1377 actes. Parmi eux, 35 % des actes mentionnent que l'époux est extérieur à la communauté, contre 10.5 % pour l'épouse. Ils viennent principalement du Comtat Venaissin et de la principauté d'Orange (figure 1). Une relation privilégiée avec les villages d'**Aubignan, Sarrisans et Vaqueyras**.

Certains prenaient conjoint en d'autres lieux de France, voire à l'étranger.

# BEAUMES-de-VENISE



 Lieux d'origine des époux  
XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles

*La Drôme : Sainte-Jalles, Les Piles, Buis-les-Baronnies, ...* Il est à noter que la famille FORTIA était aussi seigneur de Sainte-Jalle et des Piles ; cela créait des liens.

*Le Dauphiné*, en particulier le diocèse de Gap

*Le Gard*

*Le royaume de Naples, l'île de Majorque, la Suisse.*

## CONCLUSION

A travers cette présentation, j'ai tenté de vous montrer ce qu'il est possible de faire lors de l'analyse des actes de baptême, de mariage et de sépulture, et avec quelques adjonctions bibliographiques.

Cette analyse a été faite sur le plan général, mais une étude similaire aurait pu s'articuler autour d'une famille. Présentement, il aurait été possible de replacer dans le contexte de l'époque et l'environnement de la communauté, la famille CALAMEL, famille souche de Beumes.

## BIBLIOGRAPHIE

Relevé des B.M.S., 1994 - D. Chastel et F. Chastel

Registres paroissiaux XVIIe et XVIIIe siècles. (Archives municipales).

Beumes-de-Venise à travers les actes de baptême, de mariage et de sépulture - 1994 A.M. de Cockborne

Bulletin CGV 1995, N°11 L'hospice de Beumes - A.M. de Cockborne.

## SOMMAIRE

Histoire de pharmacologie à Apt à la fin du XVIII <sup>e</sup> siècle	1
Courthézon, actes de baptême, de mariage et de sépulture	5
Quand Bédarrides et Sorgues se faisaient la guerre	16
Beaumes en Comtat Venaissin	18



